

MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU

Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2023-30

Objet : interdiction circulation pour le rallye des Cardabelles

Le Maire de la commune de VEZINS, Daniel AYRINHAC,

VU le code de la route, notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2213-1 à L-2213-6,
VU le code de la voie routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande des organisateurs du 39^{ème} Rallye des Cardabelles Millau-Aveyron en vue du passage de l'épreuve sur le territoire communal le 8 octobre 2023,
VU les perturbations que pourraient entraîner le passage du rallye,
CONSIDERANT que la réglementation impose la sécurité des spectateurs et la protection des parcours empruntés par les concurrents,

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite le dimanche 8 octobre 2023 de 6 H 00 à 19 H 00 sur les voies ouvertes à la circulation représentées en rouge sur le plan ci-joint.

Article 2 :

La Gendarmerie de VEZINS est chargée en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 :

Une ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Millau, à la gendarmerie de Vezens ainsi qu'aux organisateurs de la course.

Fait à Vezens de Lévézou le 01 août 2023,
Le Maire,
Daniel AYRINHAC






